



Probleme bail solidaire chambre indécente

Par **nico44470**, le **26/11/2015** à **14:44**

Bonjour,

Je suis en colocations avec deux autres colocataires dans un T3 bis, je loge dans la 3eme chambre sans fenêtre, ni aération, ni chauffage. Le contrat de colocation est un bail solidaire. J'ai déposé mon préavis, mais un des colocs n'a pas déposé son préavis. La solution que j'ai trouvé pour éviter de payer mon loyer après est de trouver un nouveau coloc, seulement je pense que ça ne va pas être évident car une chambre sans fenêtre n'attire pas grand monde. Ainsi alors que j'aurais quitté ma chambre, je devrais continuer de payer le loyer. Est ce que vous pensez qu'il y a moyen de trouver une solution en tenant compte que ma chambre ne correspond pas à des critères de décences ?

Par **janus2fr**, le **26/11/2015** à **17:28**

Bonjour,

Une chambre sans fenêtre, sans aération et sans chauffage n'est pas une chambre mais un placard !

Quel type de bail avez-vous ? Un seul bail pour tous les colocataires ?

Si oui, vous pouvez donner congé quand vous le souhaitez, même si vous êtes seul à le faire.

Passé votre préavis, vous ne serez plus locataire et n'aurez plus à payer votre loyer.

En revanche, si une clause de solidarité existe au bail, vous pourrez être appelé à payer à la place des colocataires restants si ceux-ci ne paient pas. Et cela jusqu'au renouvellement suivant du bail ou au plus pour 6 mois.